



Sur instruction du ministre d'État, secrétaire général de la présidence de la République, Ferdinand Ngoh Ngoh, le ministre des Finances, Louis Paul Motaze, a ordonné le paiement en faisant virer, via l'agent comptable Habiba Ngapout, 10 milliards dans les comptes des prestataires recommandés en "haut lieu". Curieusement, c'est le ministre de la Santé qui doit justifier les engagements et dépenses dont il ignore tout, ou presque.

Ainsi que notre confrère Infomatin l'annonçait dans son édition d'hier, le ministre de la Santé publique (Minsante), Manaouda Malachie a été, mardi, longuement auditionné dans son cabinet par le corps spécialisé des officiers de police judiciaire (Opj) du Tribunal criminel spécial (Tes). De 9h à 2h du matin, il est resté sous le feu roulant des questions de l'équipe menée par le chef de division des enquêtes, Petis Joël Oko.

La curiosité des limiers du Tribunal a été attirée par la controverse née entre ce membre du gouvernement et son collègue des Finances (Minfi), Louis Paul Motaze. Dans son rapport pour l'exercice 2020 du compte d'affectation spéciale du fonds de solidarité nationale contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales (Cas-Covid), ce dernier lui a imputé la non régularisation des avances de trésorerie consenties à son profit pour un montant total de 45,9 milliards de francs au titre de l'année dernière.

Le 27 juillet, M. Manaouda a, par écrit, vivement protesté contre ledit rapport. Exigeant une rectification, il a précisé que le montant des avances querellés n'était pas de 45,9, mais de 34,5 milliards de francs.

Il a mentionné que les paiements «Cas-Covid» ont été effectués par la paierie spécialisée auprès de son département, et donc par un service détaché du Minfi. D'où son étonnement d'apprendre que les justificatifs manquaient dans les pièces transmises aux Finances, alors que c'est justement sur la base de celles-ci que les collaborateurs de M. Motaze procèdent systématiquement aux décaissements.

Invité à apporter des clarifications sur cette controverse, et selon des sources introduites, le Minsanté a catégoriquement refusé d'endosser la responsabilité du gap l'opposant à l'argentier national. Il a affirmé, aux Opj, n'avoir entendu parler de certaines dépenses, concernant le département dont il a la charge – et celles-ci en font partie – que par personnes interposées.

Payeuse détachée. Au commissaire divisionnaire Oko Petis et à ses hommes, Manaouda Malachie a déclaré qu'il ne pouvait répondre des transactions n'ayant pas requis son aval. Bien plus encore, il a mentionné que, sur bien de marchés des «fonds Covid» passés pour le compte du Minsanté, des instructions étaient directement venues du secrétaire général à la présidence de la République (Sg/Pr), Ferdinand Ngoh Ngoh en direction de Louis Paul Motaze. Lequel a répercuté les ordres de décaissement aux «prestataires» à sa payeuse détachée auprès de son département, Mme Habiba Ngapout.

L'enquête, parvenue à ce niveau et rien que sur cet aspect, devrait facilement confondre les acteurs à travers la fameuse «liasse». Il s'agit de ce lot de pièces comptables – d'origine – sans lesquelles aucun paiement ne peut être effectué à un prestataire.

Ce sont ces documents qui viennent en appui de chaque rapport d'exercice adressé à la hiérarchie. Comment se fait-il donc que ces liasses, potentiellement de l'exercice 2021, se soient retrouvées dans le rapport du Minfi portant sur l'année dernière ?

Une autre interrogation concerne le rôle de Ferdinand Ngoh Ngoh dans ce dossier. On rappelle que, avant la création récente de la «task force» logée au Palais présidentiel et désormais en charge de la gestion financière du Covid-19, c'est le Premier ministre, Joseph Dion Ngute, qui était officiellement le coordonnateur de la riposte nationale contre le coronavirus. En répercutant auprès de sa collaboratrice des ordres de paiement venus du Sg/Pr, Louis Paul Motaze a-t-il eu à se référer à sa hiérarchie qui est le chef du gouvernement ?

Lorsqu'il aura fini de démêler l'écheveau, il restera au Tes d'établir si les prestations payées sur les 10 milliards de francs de gap ont été réalisées. Cela consistera, \$1 la posture de Manaouda Malachie est prise en compte, à remonter ses investigations jusqu'à Ferdinand Ngoh Ngoh après avoir fouillé chez Louis Paul Motaze.

A moins de vouloir passer en force en retenant l'actuel Minsanté comme seul responsable et comptable du dossier. Le natif de Douvar, par Mokolo (Extrême-Nord) serait alors le sacrifié du Covidgate pour satisfaire une opinion réclamant des têtes..

Le Cas-Covid, d'un montant total de 180 milliards de francs attribués à 24 administrations publiques et à travers son volet gouvernance, réserve encore beaucoup de surprises aux Camerounais.

La Météo